

Tout au long de l'année scolaire, les maîtresses prendront les élèves en photo durant les différentes activités et ceci dans un but strictement pédagogique (par exemple pour expliquer l'emploi du temps de la journée ou lors d'une sortie).

Mettez le nom de votre enfant sur tous les vêtements qu'il risque d'enlever : manteaux, gilets, bonnet, cagouleet cela tout au long de l'année.

Pas de bijoux : l'école ne serait pas responsable en cas de perte.

Vérifiez la chevelure de votre enfant régulièrement. S'il attrape des poux ou des lentes (bébés poux) , gardez-le pour effectuer un traitement correctement, sans oublier de traiter les vêtements ,literie, doudous...et les autres membres de la famille. Prévenez-nous.

Sommeil : il est indispensable pour bien grandir, pour bien apprendre, pour être en bonne santé.

Évitez donc les veillées à la maison. Des moments de détente ou de retour au calme sont souvent nécessaires durant la journée à l'école , d'une durée plus ou moins longue selon l'âge et les besoins des enfants.

COOPERATIVE SCOLAIRE / GOÛTER

Cette année, nous vous demandons une cotisation à la coopérative scolaire de 12 € : cela permettra d'offrir différentes activités (spectacles , sorties ...) aux enfants.

Pour éviter le petit creux de 11 h ,une collation est distribuée à tous les enfants chaque matin vers 9 h 00 : gâteaux ,tartines , fruits , lait ...Cela évite ainsi les « emprunts » de la part des autres enfants ou les oublis pour vous ! Une participation forfaitaire de 6 € pour l'année vous est demandée ,la municipalité prenant en charge le reste des dépenses.

Dispensez-vous de donner des sucreries : cela doit rester exceptionnel.

Pas de chewing-gum ni de sucette.

Apportez également une boîte de mouchoirs en papier.

ASSURANCE

Les élèves doivent être assurés pour toutes les activités entrant et n'entrant pas dans le cadre scolaire obligatoire. Votre enfant peut être l'auteur ou la victime d'un accident et peut aussi se blesser seul ; vérifiez donc votre contrat (**protection individuelle corporelle**) et veuillez nous fournir une attestation de votre assureur.

CONSEIL D'ECOLE

Les élections des représentants de parents d'élèves auront lieu le 9 octobre. Les parents , qui souhaiteraient se porter candidats doivent le signaler à la directrice dès à présent.

RELATIONS PARENTS / ENSEIGNANTES

Tout au long de l'année scolaire , vous pouvez prendre contact avec les enseignantes pour les rencontrer et discuter de l'évolution de votre enfant. Signalez - leur tout changement : déménagement , n° de téléphone , personne qui le garde ou qui vient le cherchermais aussi tout évènement susceptible de perturber le comportement de votre enfant.

Diverses informations vous seront communiquées par papier ou par affichage sur la porte d'entrée de l'école et sur les tableaux , près des classes. Vous pouvez également aller sur le site de l'école : <https://sepia.ac-reims.fr/ec-vendeuvre-boutiot/-spip-/>

Une réunion aura lieu fin septembre après la classe : différents thèmes y seront abordés : présentation et rôle de l'école maternelle , visite

Il est rappelé que nul ne peut dans l'espace public de l'école, porter une tenue destinée à dissimuler son visage.

VACANCES

Toussaint : du 17 octobre au 2 novembre
Hiver : du 6 février au 22 février
Eté : 5 juillet

Noël : du 19 décembre au 4 janvier
Printemps : du 2 avril au 18 avril

REUNION DE RENTREE

Elle aura lieu le VENDREDI 18 SEPTEMBRE à 17h30

Le Signature